



COMBLE DE L'EGLISE DE PAGNEY (Identifiant national : 430020325)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 14000125)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL
Franche-Comté, .- 430020325, COMBLE DE L'EGLISE DE PAGNEY. - INPN,
SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/430020325.pdf>

Région en charge de la zone : Franche-Comté

Rédacteur(s) : DREAL Franche-Comté

Centroïde calculé : 854694°-2255363°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/12/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 03/10/2023

Date de première diffusion INPN : 09/11/2022

Date de dernière diffusion INPN : 13/11/2023

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Jura
- Commune : Pagney (INSEE : 39402)

1.2 Superficie

,06 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 212

Maximale (mètre): 212

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Description

Sous nos latitudes, la cohabitation entre les chauves-souris et l'homme s'est amorcée depuis quelques centaines de milliers d'années. Durant les périodes glaciaires, cependant, les chauves-souris ont été contraintes de migrer au sud à la recherche de conditions plus clémentes. Ce n'est qu'avec le réchauffement climatique intervenu 6000 ans avant notre ère que leur peuplement est devenu assez semblable à ce qu'il est actuellement. Toutefois, la forêt était alors prédominante et les espèces forestières (Vespertilion de Bechstein, Noctule commune, Barbastelle d'Europe) étaient majoritaires. La sédentarisation de l'homme et le développement de l'élevage se sont progressivement traduits par une expansion des paysages semi-ouverts dont le Grand rhinolophe et le Grand murin ont profité. En parallèle, le développement des constructions et l'urbanisation ont favorisé les chauves-souris thermophiles (Petit rhinolophe, Pipistrelle commune, Sérotine commune) qui utilisent les bâtiments comme gîte de mise-bas en été.

Du fait de leur cycle de vie, les chauves-souris nécessitent plusieurs types d'habitats au cours de l'année : des gîtes pour l'hibernation, d'autres pour la mise-bas estivale, mais aussi des sites intermédiaires et des terrains de chasse, reliés par des axes de transit. Les changements de gîtes sont généralement constants d'une saison à l'autre et la plupart des espèces montrent une grande fidélité aux gîtes d'hiver et de mise-bas.

A Pagney, les combles de l'église abritent une colonie de Petit rhinolophe en période estivale. Les effectifs oscillent entre 25 et 111 femelles qui viennent pour mettre bas et élever leur unique jeune. Ayant subi une régression spectaculaire de ses effectifs, cette espèce est très menacée en France et en Europe.

Les terrains de chasse changent régulièrement au cours de l'année en fonction des concentrations en insectes. Au final, les biotopes de transition assurent les meilleures sources de nourriture, particulièrement ceux situés non loin de l'eau : haies riveraines, cours d'eau, zones humides, mais aussi lisières forestières et forêts. Le Petit rhinolophe, assez généraliste dans le choix de ses proies, prospecte les milieux semi-ouverts (maillage de bosquets et forêts feuillues, vergers, pâturages bocagers) dans un rayon de 2 à 3 kilomètres autour du gîte. Les éléments linéaires (haies, lisières) lui sont indispensables pour rejoindre ses lieux de chasse. La proximité de milieux humides semble importante pour les femelles en phase de gestation et d'élevage des jeunes.

Ce site revêt un intérêt départemental. Plus généralement, les abords du massif de la Serre constituent l'un des cinq secteurs majeurs de répartition de l'espèce en Franche-Comté.

Statut de protection

Ce bâtiment n'est pas protégé réglementairement. Toutefois, l'arrêté ministériel du 23/04/07 assure une protection stricte des chauves-souris et interdit la destruction ou l'altération des sites de reproduction ou des aires de repos.

Objectifs de préservation

La tranquillité des colonies doit être assurée en période estivale, durant laquelle les individus sont vulnérables (juin à août). La fermeture des accès des gîtes, les travaux sur les toitures, le traitement des charpentes ou l'éclairage de l'édifice constituent autant d'autres menaces pour la pérennité des colonies.

En outre, la préservation de territoires de chasse riches en insectes est essentielle. La disparition des prairies, l'arasement des haies et ripisylves, l'assèchement des zones humides, l'utilisation de pesticides et d'ivermectines sont autant de causes supplémentaires de disparition des colonies de reproduction. En particulier, les traitements vermifuges des bovins à base d'ivermectines doivent être strictement encadrés : dans les déjections, l'action létale de ces molécules sur les insectes coprophages se prolonge durant plusieurs semaines.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Domaine communal
- Domaine public communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Faunistique
- Mammifères

Fonctionnels

- Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères 		<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>J1.2 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines</i>	<i>86.2 Villages</i>				

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

Habitat artificiel d'une espèce menacée

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	<i>Petit rhinolophe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPEPESC Franche-Comté	Moyen	25	290	2004 - 2020

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	<i>Chevêche d'Athéna, Chouette chevêche</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : LPO FC				2008 - 2008

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	CPEPESC Franche-Comté	2015	Rapport d'activité 2014 - Connaissance et préservation des chiroptères en Franche-Comté dans le cadre du Plan Régional d'Actions sur les chiroptères
	LPO Franche-Comté	2010	Plan d'actions Chevêche d'Athena. Suivi de la Chevêche d'Athena en Franche-Comté, conservation et sensibilisation. Rapports annuels 2008 et 2009
Informateur	CPEPESC Franche-Comté		
	LPO FC		
	Roué S.Y.		